

Rapport d'information de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes sur la BERD (Paris, 8 juillet 1992)

Légende: Le 8 juillet 1992, le Français Xavier Galouzeau de Villepin, sénateur centriste, présente au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes un rapport d'information qui analyse les premières activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Source: VILLEPIN, Xavier de. Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes sur les premières activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Paris: Sénat, 1992. 36 p. (Rapports d'information N°500, 1991-1992).

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_d_information_de_la_delegation_du_senat_pour_les_communautes_europeennes_sur_la_berd_paris_8_juillet_1992-fr-6074bced-3313-46ac-93d4-2ac29818001b.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2012

Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes (1) sur les premières activités de la Banque Européenne pour la Reconstruction Développement (B.E.R.D.) (8 juillet 1992)

Par M. Xavier de VILLEPIN,
Sénateur.

I – La mobilisation des moyens

La B.E.R.D. a défini des politiques financières qui doivent lui permettre, grâce au montant relativement important de son capital propre et grâce à une structure de bilan satisfaisante, d'obtenir les meilleures conditions d'emprunt sur les marchés de capitaux et de mettre ainsi à la disposition des pays emprunteurs sa capacité de transformation dans les conditions les plus satisfaisantes tout en assurant sa propre rentabilité puisque la B.E.R.D. devra équilibrer ses comptes dès qu'elle atteindra son rythme de croisière. Dans cette perspective, il est intéressant de noter les indices d'une gestion prudente permettant la mobilisation de moyens financiers dans les meilleures conditions :

- Le capital social souscrit s'élève à 10 milliards d'Ecus. Ce chiffre résulte d'un compromis entre la position américaine qui préconisait un montant de 6 à 7 milliards d'Ecus et le projet soumis initialement aux négociations, qui prévoyait un montant de 15 milliards. Sur le total de 10 milliards, 3 milliards sont en actions libérées qui seront payées d'ici 1997, et 7 milliards sont en actions sujettes à appel. En 1991, une première fraction de 591 millions d'Ecus a été effectivement payée. En 1992, une seconde fraction de 600 millions a été payée dont 2/3 sous forme de billets à ordre.
- Il est prévu que le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la B.E.R.D. ne doit pas dépasser le capital souscrit augmenté des réserves et excédents, et que par ailleurs l'encours des prises de participation ne doit pas dépasser le montant du capital souscrit libéré augmenté de la réserve générale et des excédents.
- La gestion de trésorerie sera très prudente. Les liquidités devront représenter à tout moment 45% des décaissements prévus pour les trois années à venir. Les règles définies pour la gestion des liquidités limitent les risques financiers, ainsi, la durée moyenne du portefeuille est limitée à quatre ans.
- Les prêts ne représenteront pas plus de 25 à 35% du coût d'un projet. Ils seront à moyen et long terme avec une échéance maximale de 15 ans pour les prêts garantis par l'Etat et de 10 ans pour les prêts au secteur privé concurrentiel. Le remboursement du principal commencera dès que le projet aura dégagé un bénéfice. En ce qui concerne les projets d'infrastructures, les déboursements seront progressifs, sur sept ans en moyenne, auront lieu sur présentation de factures.
- Ayant ainsi limité les risques financiers inhérents à son activité, la B.E.R.D. bénéficie d'une excellente image sur les marchés financiers. La notation AAA que lui ont attribuée les principaux organismes d'évaluation lui permet d'obtenir les meilleurs taux d'emprunt. Elle s'est ainsi fixé un programme d'emprunt de 1,4 milliard d'Ecus pour 1991 et 1992 sur divers marchés et selon diverses techniques d'emprunt. Dans ce cadre, une première émission obligataire de 500 millions d'Ecus à 8,9% sur 5 ans a été lancée avec succès en septembre 1991 par un groupe de placement dirigé par Morgan Stanley international. Le produit de cet emprunt a été placé, avec une importante marge positive, indique le rapport annuel de la banque pour 1991.
- A côté des ressources d'emprunt, qui seront redistribuées sous forme de prises de participation ou de prêts aux projets d'investissement présentés par les bénéficiaires des pays d'Europe de l'Est selon la clé de 40% au secteur public et 60% au secteur privé inscrite dans le traité constitutif, la B.E.R.D. tente de mobiliser, pour mettre en œuvre une assistance technique, des moyens que son compte d'exploitation ne lui permet pas de dégager. Il s'agit en effet de financements non remboursables dont seules pour l'instant des sources extérieures peuvent lui assurer la disposition. C'est ainsi que la B.E.R.D. a négocié avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux la mise en place de fonds spéciaux de coopération technique qu'elle gèrera pour leur compte et en liaison avec eux. Les fonds de coopération suivants étaient en place au 31 décembre 1991 :

Pays/Groupe de pays Milliers d'Ecus

Norvège	873
Japon	5.151
Etats-Unis d'Amérique	597
France	3.885
Suède	2.013
Taipei Chine	7.752
C.E.E.	40.000
Pays-Bas	2.271
Royaume-Uni	1.389
Luxembourg	150
Autriche	3.876
Total	67.957

II – La Banque d'affaires

L'accord portant création de la B.E.R.D. oblige celle-ci à consacrer au secteur privé au moins 60% du montant total des engagements en matière de prêts, de garanties et de prises de participation. Les prêts peuvent être consentis à des entreprises ainsi qu'à des intermédiaires financiers locaux qui les utilisent pour financer des opérations du secteur privé.

Ces opérations doivent être rentables, au moins à terme. En effet, la B.E.R.D., à laquelle son accord institutif fait obligation d'appliquer dans toutes ses opérations les principes d'une saine gestion financière, se définit comme une institution qui doit parvenir à dégager une rentabilité.

Le problème est donc de trouver aux ressources, mobilisées jusqu'à présent dans des conditions satisfaisantes comme nous l'avons vu, un emploi conforme à ces exigences. Cette tâche dévolue au secteur banque d'affaires de la B.E.R.D. est difficile dans une zone où le secteur privé demeure embryonnaire, où son extension se heurte à la difficulté de faire assimiler la logique de l'économie de marché et de la finance, où, bien souvent encore, cette logique est assimilée dans l'esprit du public à la loi de la jungle, où l'initiative individuelle se manifeste presque exclusivement dans le secteur du petit commerce.

La difficulté de trouver de bons projets est d'autant plus grande qu'en principe la B.E.R.D. n'intervient qu'à titre subsidiaire et devrait abandonner aux banques commerciales, très présentes en Europe de l'Est, les dossiers de prêt les plus solides. En effet, selon le huitième alinéa (vii) de l'article 13 de l'accord constitutif, "la banque n'accorde aucun financement ni aucune facilité lorsque le demandeur peut obtenir ailleurs des financements ou facilités suffisants, selon des conditions et modalités que la banque juge raisonnables".

Ainsi, la B.E.R.D. devrait apporter ses concours au secteur privé sur le créneau étroit où les perspectives de rentabilité de l'investissement ainsi que la sécurité de l'opération, insuffisantes au regard des critères retenus par les banques privées, ont néanmoins une virtualité susceptible de justifier l'octroi d'un financement.

Ces conditions correspondent à une mission d'intérêt public qui n'est pas de concurrencer les banques commerciales du secteur concurrentiel, mais d'assurer, sur fonds publics, le financement de l'économie dans les cas où un environnement défavorable, un manque de dynamisme, le poids de préjugés, font obstacle au jeu des mécanismes bancaires normaux.

Sous l'impulsion du vice-président de la B.E.R.D., responsable du secteur banque d'affaires, **une politique active de financement du secteur privé a été engagée dans des conditions qui surprennent parfois l'observateur.**

- Une vingtaine de projets ont fait jusqu'à présent l'objet d'une décision de financement. Certains intéressent de grandes entreprises occidentales qui n'auraient pas eu de difficulté à trouver des financements bancaires

normaux.

Il en est ainsi de la restructuration et de la privatisation de Cokoladovny, le plus important producteur de chocolat et de biscuits de Tchécoslovaquie, projet monté avec Nestlé et B.S.N. par la B.E.R.D. qui a décidé de prendre au capital de cette entreprise une participation de 15% équivalant à 24,4 millions d'Ecus.

Il en est de même du rachat par Air France, associé à la Caisse des dépôts et consignations, de la compagnie d'aviation C.S.A. en Tchécoslovaquie. La B.E.R.D. a effectué dans le capital de la société une prise de participation de 24,4 millions d'Ecus, le montant total du projet s'élevant à 122,2 millions.

Autres exemples, le financement dans le secteur automobile en Hongrie d'une opération menée par General Motors pour un montant de 61,3 millions d'Ecus sur un total de 245,5 millions, et le financement en Roumanie, pour un montant de 23 millions d'Ecus sur un total de 148,7, d'une joint-venture créée par GEC Alsthom Group (GEC Alsthom) et Intreprindera de Masini Grele Bucuresti (I.M.G.B.), constructeur roumain de matériel lourd. Cette joint-venture devrait permettre ⁽²⁾ à GEC Alsthom d'apporter sa technologie et son savoir-faire en gestion en vue de la modernisation de l'usine I.M.G.B. existante, qui tourne actuellement à moins de 50% de sa capacité de production.

Pour de telles opérations qui auraient pu être financées aisément par le marché, compte tenu de la taille des entreprises occidentales impliquées, la mobilisation des fonds publics mis à la disposition de la B.E.R.D. n'est guère justifiée.

- Par ailleurs, le secteur banque d'affaires de la B.E.R.D. semble avoir adopté une ligne de conduite purement commerciale qui l'amène à fonder ses interventions sur des considérations de rentabilité financière à court terme des projets (rentabilité parfois assurée par l'octroi de privilèges fiscaux ou douaniers) en négligeant leur impact économique, que sa mission d'intérêt public devrait pourtant l'amener à prendre en considération.
- Plus significatif encore, plusieurs projets prévoient que les recettes en devises générées par l'investissement seront placées sur des comptes administrés à l'étranger. Si le non-rapatriement des recettes en devises peut être justifié dans des zones comme la C.E.I. où la fuite devant la monnaie locale atteint des proportions extrêmes, il est beaucoup moins explicable, s'agissant d'opérations financées par des fonds publics, dans des pays comme la Pologne où fonctionne un fonds de stabilisation du zloty.
- Il existe enfin des projets contestables non seulement du fait de leurs modalités mais aussi par leur contenu même.

C'est ainsi que la B.E.R.D. a décidé de financer et de participer au capital d'une société de promotion immobilière qui associe la banque centrale de Pologne à un groupement de promoteurs américains.

La B.E.R.D. vient aussi de créer avec le Polish American Enterprise Fund (P.A.E.F.), organisme à but non **lucratif** créé par le Congrès américain, le P.P.E.F., fonds dont l'objet est de prendre des participations dans les P.M.E. et P.M.I. polonaises. Alors que la B.E.R.D. participe au capital du P.P.E.F. pour un montant équivalent à celui du P.A.E.F., la maîtrise de la société de gestion de ce fonds appartiendra au P.A.E.F. C'est ainsi qu'un programme bilatéral américain est financé par les fonds multilatéraux de la B.E.R.D. et servira vraisemblablement essentiellement à la promotion d'opérations menées par des entreprises américaines.

De tels éléments provoquent à tout le moins la perplexité du législateur. Il serait nécessaire que la B.E.R.D. interprète de façon moins laxiste sa mission de financement du secteur privé dans les économies émergentes d'Europe de l'Est. Il semble cependant que la primauté du financier sur l'économique soit liée à l'influence prédominante que le monde anglo-saxon a su acquérir au sein du secteur banque d'affaires de la B.E.R.D., et dont le projet P.P.E.F. peut être considéré comme emblématique.

La rectification des dérives qui se manifestent d'ores et déjà n'en est pas moins indispensable : **la B.E.R.D. ne peut rentabiliser ses opérations de financement du secteur privé dans l'ignorance de la mission de**

développement que ses fondateurs lui ont assignée.

III – La Banque de développement

Le secteur banque de développement de la B.E.R.D. ne peut gérer que 40% au plus des concours effectués par celle-ci sous forme de prêts, de garanties et de prises de participation.

Ces financements sont octroyés au secteur public avec la garantie du pays bénéficiaire ou, le cas échéant, d'un pays membre. La Banque jouit, en cas de rééchelonnement de la dette du pays emprunteur, du statut de créancier privilégié : elle effectue alors elle-même son rééchelonnement, indépendamment des plans de rééchelonnement adoptés dans le cadre d'enceintes du type club de Paris.

Ce régime, qui est celui de la banque mondiale, limite les risques de pertes dans le secteur banque de développement.

La mise en route de celui-ci a été très rapide. Le premier prêt a été financé au bout de deux mois d'existence de la B.E.R.D. alors que la banque mondiale a mis cinq ans à atteindre le même objectif. Trois autres prêts ont été approuvés depuis lors. Le montant total des financements ainsi mis en œuvre est de 312,70 millions d'Ecus. L'expérience de la banque mondiale n'a pas été étrangère à l'adoption rapide de ces premiers dossiers de prêts. Le premier projet, d'un montant total de 73,3 millions d'Ecus, dont 40,7 millions apportés par la B.E.R.D., a été ainsi cofinancé avec la banque mondiale au profit de la banque de Pologne (WBK) pour contribuer à la mise en œuvre d'un programme de restructuration du chauffage urbain.

Pour évaluer la possibilité qu'a la B.E.R.D. d'affirmer son rôle dans le processus de reconstruction en Europe de l'Est, il est utile de rappeler les mécanismes de l'ajustement structurel à l'œuvre dans cette zone comme dans le tiers monde.

La maîtrise de l'ajustement structurel appartient aux institutions créées à la Conférence des Nations unies de Bretton Woods en 1944 : le Fonds monétaire international (F.M.I.) et la Banque mondiale. Celle-ci regroupe trois organismes dont deux interviennent en Europe de l'Est :

- la banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.), banque de développement qui prête à long terme aux Etats des ressources qu'elle emprunte sur le marché international ;
- la société financière internationale (S.F.I.), banque d'affaires de la banque mondiale. Elle intervient essentiellement sous forme de prêts, de prises de participation dans des entreprises et sans la garantie de l'Etat.

Originellement, la banque mondiale effectuait des prêts aux Etats pour la réalisation de projets d'investissements, cependant, la nécessité d'inscrire ceux-ci dans des politiques sectorielles, a conduit la banque à financer des programmes sectoriels et à introduire des conditionnalités économiques dans les accords de prêts.

A la fin des années 1970, la banque mondiale s'est impliquée plus fortement dans la gestion des pays emprunteurs. L'aggravation des déséquilibres financiers et extérieurs de ceux-ci a rendu nécessaire la mise en place de soutiens à la balance des paiements en contrepartie desquels ont été négociés des programmes d'ajustement structurel, parallèlement aux plans de stabilisation mis en place par le F.M.I.

On a vu ainsi apparaître dans le tiers monde, et le même schéma s'impose en Europe de l'Est, deux notions, la stabilisation, qui est du ressort du F.M.I., et l'ajustement structurel, piloté le plus souvent par la banque mondiale. L'articulation des interventions de ces deux institutions en Europe de l'Est vient d'ailleurs de faire l'objet d'un accord entre elles.

La stabilisation porte sur les équilibres financiers, c'est une action rapide dont l'objet est d'arrêter la dégradation de la balance des paiements et des finances publiques d'un pays. L'acceptation par un emprunteur d'un plan de stabilisation du F.M.I. conditionne en principe la poursuite de l'intervention des bailleurs de fonds, dont la banque mondiale, dans ce pays. La plupart des pays de l'Est ont déjà subi l'expérience de la stabilisation sous l'égide du F.M.I.

L'ajustement structurel est une réorientation d'ensemble de la politique économique dont le but est la création d'un environnement favorable à la croissance par la relance de la production et par la suppression des rigidités de l'économie.

L'ajustement touche ainsi aux paramètres structurels de l'économie, s'il apparaît comme la conséquence nécessaire d'aides à la balance des paiements dont l'efficacité est liée à l'adoption de mesures de correction crédibles, il témoigne aussi de l'influence que les organismes de Bretton Woods ont tendance à développer sur la gestion des pays emprunteurs.

Les institutions de Bretton Woods ont transporté en Europe de l'Est ce schéma qui contrarie l'intention, exprimée par M. Jacques ATTALI devant la commission des finances du Sénat le 3 juillet 1991, de faire assurer par la B.E.R.D. la cohérence de l'action des organisations internationales présentes dans la zone.

La banque de développement de la B.E.R.D. ne paraît en effet pas en mesure de s'associer à la prééminence de la banque mondiale sur le terrain de l'ajustement structurel. Elle n'a pas la possibilité d'accorder aux pays en déséquilibre financier les soutiens à la balance des paiements qui sont le point de départ du processus d'ajustement structurel. Dans ces conditions, les analyses macro-économiques et sectorielles auxquelles elle procède pays par pays ne paraissent pas susceptibles de déboucher sur des orientations de politique économique, mais serviront seulement de critère à l'octroi de l'aide aux projets d'investissement qui prendra souvent la forme de cofinancements avec la banque mondiale, la B.E.R.D. se voyant cependant reconnaître une certaine exclusivité dans le secteur de l'énergie, et particulièrement du nucléaire. Cette coopération passe d'ailleurs pour se dérouler sur le terrain dans de bonnes conditions.

La B.E.R.D. semble ainsi vouée à une influence macro-économique limitée.

Cette analyse paraît confirmée par le faible soutien accordé, lors de l'assemblée annuelle du conseil des gouverneurs de la B.E.R.D. réunie à Budapest en avril dernier, à une proposition de M. Jacques ATTALI dont l'adoption aurait permis à la banque de participer activement à la restructuration économique en Europe de l'Est. Il s'agissait de mettre en place un fonds spécifique permettant de mener, sous forme de financements concessionnels, c'est-à-dire à taux d'intérêt très bas et à termes très longs, des opérations de restructuration à long terme.

La B.E.R.D. ne peut en définitive envisager d'entrer dans le processus d'ajustement et de conquérir ainsi une influence majeure sur les orientations économiques des pays de sa zone d'intervention que par le biais de programmes d'assistance technique pour le financement desquels, faute de disposer d'instrument financier spécifique, elle a réussi à négocier avec divers donateurs, comme il a été indiqué ci-dessus, la création de fonds de coopération d'un montant total de 68 millions d'Ecus.

Qu'en est-il de ces actions d'assistance technique ?

Dans la mesure où la création d'un secteur privé apparaît comme l'une des priorités économiques en Europe de l'Est, priorité dont la prise en compte s'impose statutairement à la B.E.R.D., le conseil en privatisation auprès des gouvernements, c'est-à-dire la définition de programmes de privatisation, l'évaluation des consultants internationaux appelés à conduire les privatisations d'entreprises, la rédaction, le contrôle et le financement des appels d'offres, peut apparaître comme le domaine naturel d'intervention de la B.E.R.D. en matière d'assistance technique. Les ressources dont la B.E.R.D. dispose pour cette activité non rentable en termes financiers, sont cependant limitées et précaires, ce qui limitera le développement de l'assistance

technique pilotée par la B.E.R.D. Rappelons à cet égard que l'essentiel des ressources des fonds de coopération (40 millions d'Ecus) a été fourni, avec une réticence difficilement surmontée, par la Communauté européenne sur les crédits du programme Phare.

La B.E.R.D. risque ainsi **de demeurer cantonnée** dans un **rôle d'honnête suppléant** des **institutions de Bretton Woods** bien éloigné des intentions géopolitiques d'un président manifestement marqué par son expérience de sherpa du G7.

IV – Le rôle politique de la B.E.R.D.

La mission de la B.E.R.D. est essentiellement économique, il s'agit, aux termes de l'article 1er des statuts, de favoriser la transition vers l'économie de marché ainsi que de promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise. Cette mission s'inscrit cependant expressément dans une perspective politique. Les pays emprunteurs doivent mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste et de l'économie de marché ainsi que l'énonce clairement l'article 8 qui précise en outre, avec l'article 11, les procédures permettant d'assurer le respect de la conditionnalité politique ainsi établie.

Il convient de rappeler que les autres organismes financiers internationaux n'assortissent leurs interventions d'aucune conditionnalité politique de droit ni de fait.

Cette originalité permet-elle à la B.E.R.D. d'apparaître comme "la première pierre dans la construction d'une architecture continentale qui pourra un jour déboucher sur la confédération" ⁽³⁾, lui permet-elle de participer aux débats en cours sur les relations Est-Ouest, de lancer des idées et d'obtenir des réactions ?

Il semble, au vu du faible écho de plusieurs initiatives à connotation fortement politique du président de la B.E.R.D., que la création même de la banque doive rester l'unique manifestation de son potentiel politique au-delà de la stricte mise en œuvre de la conditionnalité définie à l'article 8 des statuts.

Comme l'observait le rapport présenté par votre rapporteur au nom de la commission des affaires étrangères du Sénat sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord créant la B.E.R.D., celle-ci a constitué la première institution à vocation paneuropéenne. La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (C.S.C.E.) a permis l'émergence de synergies paneuropéennes mais n'est qu'un lieu de rencontre et de débats dont les actes finals successifs n'ont pas de caractère normatif. Les négociations qui ont précédé la signature de l'accord institutif ont d'autre part été les premières négociations Est-Ouest à ne pas aborder les questions de désarmement.

Un symbole non négligeable fut ainsi présenté aux opinions publiques sans que la B.E.R.D. soit pour autant devenue acteur de l'évolution géopolitique du continent européen. Plusieurs indices témoignent de la difficulté qu'elle éprouve à s'insérer dans les débats en cours.

Lors du déplacement qu'il a effectué à Londres le 12 février dernier pour rencontrer les dirigeants de la B.E.R.D., votre rapporteur a reçu communication d'un projet d'échanger aux pays de la C.E.I. le démantèlement de leur stock d'armes nucléaires contre l'annulation de la dette de l'ancienne U.R.S.S. Il ne semble pas que cette proposition, élaborée au sein de la B.E.R.D., ait contribué de façon quelconque à l'heureuse évolution du dossier du désarmement annoncée à l'occasion de la visite du Président Boris ELSTINE à Washington le 16 juin dernier. On rappellera aussi le débat, dans lequel la B.E.R.D. a tenté en vain de s'impliquer, sur la participation de M. GORBATCHEV au Sommet du G7 réuni à Londres en juillet 1991. **Il semble peu probable que d'autres initiatives interférant avec les activités du G7 reçoivent un accueil plus favorable.** Les Etats-Unis ont d'ailleurs clairement indiqué, lors de l'assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de Budapest, qu'ils souhaitaient que la B.E.R.D. se concentre sur les missions que lui assigne son accord institutif : le développement des petites et moyennes entreprises, la vente des entreprises d'Etat, la privatisation du secteur bancaire, la suppression des obstacles aux investissements, le soutien aux projets respectant l'écologie.

Intimé par un pays qui a su acquérir dans le fonctionnement de la B.E.R.D. un poids significatif, ce conseil

semble avoir valeur d'orientation.

V – Le poids anglo-saxon

Le fait que la création de la B.E.R.D. ait fait suite à une initiative française, que son champ d'activité soit exclusivement européen, la personnalité de son premier président, la réserve manifestée dès l'abord par les Etats-Unis et traduite en termes virulents par la presse anglo-saxonne, avaient fait espérer que cette institution ne serait pas dominée par l'esprit anglo-saxon qui caractérise le groupe de la banque mondiale.

Vains espoirs : la B.E.R.D., après une année d'existence, reproduit assez fidèlement les caractéristiques des institutions de Bretton Woods : prédominance anglo-saxonne en termes de pouvoirs, de personnel et de stratégies, assez bonne représentation de la France dans le personnel cadre et dirigeant, présence marginale des autres Etats européens. Ainsi :

- il a été dès le départ entendu que la direction de la banque d'affaires reviendrait à un Américain. Après quelques péripéties, le poste de vice-président chargé de la banque d'affaires a été confié à M. Ronald FREEMAN, responsable des activités européennes de la banque d'affaires américaine Salomon Brothers. L'opinion a été généralement exprimée à votre rapporteur que M. FREEMAN, dont il a pu apprécier la compétence et le dynamisme lors de son séjour à Londres, a acquis une très grande autonomie dans la gestion de la banque d'affaires de la B.E.R.D., y répandant l'esprit "banquier" qui privilégie exclusivement la rentabilité financière à court terme par rapport aux notions de restructuration et de rentabilité économique que votre rapporteur juge non étrangères à l'activité d'une institution publique chargée d'une mission de développement. Il est utile d'observer que très peu de Français sont présents dans la banque d'affaires ;
- l'installation de la B.E.R.D. à Londres semble renforcer sensiblement le poids anglo-saxon en son sein : les consultants avec lesquels elle passe contrat sont très souvent britanniques. Notons aussi que le recrutement du personnel a été confié au départ à des cabinets exclusivement britanniques. Il résulte de ces différents éléments une surreprésentation de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis dans le personnel.

S'il est bien entendu exclu de préconiser une répartition des emplois proportionnelle à la part du capital détenue par chaque Etat, il n'en demeure pas moins que l'approche statistique est révélatrice des influences qui s'exercent sur l'institution. Il est ainsi intéressant de noter que, à la fin du premier trimestre de 1992, la répartition par nationalité était la suivante pour 379 agents en fonction (dont 45% de personnel cadre de haut niveau) :

- Grande-Bretagne : 41,3% (175 personnes dont cependant 115 membres du personnel d'exécution) ;
- France : 11,1% (47 personnes) ;
- Etats-Unis : 10,4% (44 personnes) ;
- Allemagne : 4% (17 personnes) ;
- Canada : 3,8% (16 personnes).

Précisons que 32% du personnel cadre de la banque sont britanniques ou américains.

Les autres membres ont une représentation très faible : 1,9% pour le Japon, 3,1% pour l'Italie, 1,6% pour la Hollande, 7,8% pour l'ensemble de l'Europe de l'Est.

Par ailleurs, les comptes de la B.E.R.D. sont établis, par l'essentiel, selon les normes comptables internationales d'inspiration anglo-saxonne⁽⁴⁾, et la structure des salaires est inspirée des pratiques en vigueur dans la city londonienne ce qui, allié aux exemptions fiscales dont ils continuent de bénéficier en tant que fonctionnaires internationaux, n'est pas sans expliquer le pouvoir d'attraction que la B.E.R.D. exerce à l'égard des fonctionnaires de la banque mondiale.

Autre conséquence de l'implantation à Londres, l'anglais s'est imposé comme langue de travail quasi exclusive de la B.E.R.D. Exemple éclairant : alors que le G.A.T.T. reconnaît le français comme langue de rédaction des contrats internationaux, alors que la banque mondiale reconnaît aux pays emprunteurs la

possibilité de contracter à leur choix en anglais, en français ou en espagnol, la B.E.R.D., se réserve de demander la traduction en anglais de tous les documents relatifs aux appels d'offres intéressant les opérations financées par elle, assurant ainsi à l'anglais une prééminence indiscutée dans le processus de passation des marchés.

Présentée un temps comme un grand succès de la France, la création de la B.E.R.D. ne s'apparente-t-elle pas aujourd'hui, de ce point de vue, à une méprise ?

Au terme de cet examen rapide, votre rapporteur estime que le rôle de la B.E.R.D., sans avoir le caractère central que d'aucuns lui attribuaient, n'en sera pas moins utile dans la mesure où elle saura s'intégrer à un dispositif d'aide à l'Europe de l'Est très diversifié et donc sans cesse menacé d'incohérence.

Elle devra aussi réaliser un équilibre entre les objectifs de développement et de restructuration économique qu'elle doit poursuivre, y compris dans son activité de banque d'affaires, et le souci légitime de parvenir à un certaine rentabilité. C'est aux résultats qu'elle obtiendra sur ce plan, et non seulement à sa capacité de "faire des affaires", que sera mesurée sa réussite.

(1) Cette délégation est composée de : MM. Jacques Genton, président ; Michel Caldaguès, Claude Estier, Michel Poniatowski, Xavier de Villepin, vice-présidents ; Ernest Cartigny, Marcel Daunay, Jean Garcia, Jacques Habert, Michel Miroudot, Jacques Oudin, André Rouvière, René Trégouët, secrétaires ; MM. Hubert d'Andigné, Germain Authié, Jean-Pierre Bayle, Maurice Blin, André Bohl, Guy Cabanel, Jean Delaneau, Charles Descours, Jean Dumont, Ambroise Dupont, Philippe François, Jean François-Poncet, Jacques Golliet, Yves Guéna, Emmanuel Hamel, Rémi Herment, André Jarrot, Robert Laucournet, Jean-Pierre Masseret, Paul Masson, Daniel Millaud, Louis Minetti, Georges Othily, Louis Perrein.

(2) Ce projet a été en définitive abandonné à l'initiative de GEC Alsthom

(3) Entretien avec M. Jacques ATTALI, Le Monde, 24 avril 1991

(4) Les prochains comptes annuels devraient davantage se conformer à la Directive Européenne sur les comptes consolidés des banques, autre source sur lesquelles s'appuie la B.E.R.D.